

Compte rendu de la séance du jeudi 21 janvier 2016

Date de convocation 26/01/2016

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Franck SANSUS, Cédric RUAULT, Laurence RIVIERE, Chantal CADAUX, Frédéric BOYER, Mélinda LABEUCHE, Cédric LOUBET, Philippe PIETRAVALLE, Françoise GARRIGUES, Yvette CROUZET

Absents représentés : Thierry GRIFFEL par Philippe PIETRAVALLE, Éric SICARD par Max GUIPAUD

Absentes : Chantal CADAUX et Laurence RIVIERE

Secrétaire de la séance: Frédéric BOYER

Ordre du jour:

- Agenda accessibilité programmé
- Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux et ou achat de fournitures, de matériel pour la mise en accessibilité des bâtiments
- Modification des statuts SIAEP Moyenne Vallée du Tarn
- Convention fourrière automobile
- Convention relais fourrière chiens errants
- Tarification cimetière
- Taux de promotion pour les avancements de grade
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Agenda Accessibilité Programmé (DE 2016 001)

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 22 octobre 2015, il a été chargé de mettre en place l'Agenda d'Accessibilité Programmé des ERP (établissement recevant du public) et IOP (installations ouvertes au public) de la commune.

Aujourd'hui, après réflexion, il fait lecture de son projet d'agenda au Conseil Municipal pour validation.

Après délibération, le conseil municipal souhaite approfondir certains points lors d'une prochaine séance

Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux et ou achats de fournitures, de matériel pour la mise en accessibilité des bâtiments (DE 2016 002)

Monsieur le Maire explique que la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.

Cette loi vise sans distinction tous les types de handicap, qu'ils soient moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques. L'accessibilité doit être appréhendée avec un souci de confort d'usage pour tous afin de permettre à tous les publics de profiter des aménagements réalisés et notamment les personnes dont l'autonomie se trouve limitée de façon durable ou momentanée.

Après l'établissement de l'agenda programmé, il convient de réaliser les travaux prévus.

Afin de réduire les coûts d'investissements, il est proposé de mettre en place un regroupement de communes sur la communauté de communes Tarn et Dadou pour lancer des consultations .

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la participation de la commune à la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec Tarn & Dadou et certaines communes membres qui en formulent le souhait pour la réalisation de travaux et/ou d'achat de fournitures et de matériel de mise en accessibilité des bâtiments,
- AUTORISE le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention,
- DÉSIGNE Monsieur RUAULT Cédric comme représentant de la Commune à la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Moyenne Vallée du Tarn

Monsieur le Maire procède à lecture d'un courriel du SIAEP expliquant qu'une erreur matérielle s'était produite lors du vote de la modification des statuts du syndicat.

La commune a 3 mois pour se prononcer, si elle ne le fait pas son avis est réputé FAVORABLE.

Convention fourrière avec le garage SAG ROUSSEL

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de mise en place d'une convention fourrière avec le garage RENAULT SAG ROUSSEL de Graulhet pour les véhicules en état d'abandon sur la commune de Puybegon.

Après lecture, le conseil municipal ne souhaite pas signer de convention pour le service proposé.

Convention fourrière animale avec l'association les temps orageux" de Briatexte (DE 2016 003)

Monsieur le Maire présente les nouveaux termes de la convention pour la capture des chiens en état de divagations sur la commune.

A noter qu'il y a une augmentation des tarifs de 5 € par rapport à l'année 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nouvelle convention.

Taux de promotion pour les avancements de grade des agents (DE 2016 005)

Monsieur le Maire propose de déterminer le taux d'avancement par grade pour la promotion interne des agents.

Il propose de voter un taux unique de 50 % pour la collectivité.

Accepté à l'unanimité.

Tarifs du cimetière et du colombarium (DE 2016 004)

Après la dissolution du CCAS comme l'autorise la loi NOTRe, il convient de définir les nouvelles modalités de règlement des concessions sur la commune.

Le tarif reste inchangé, soit 25 euros le m² pour une tombe ou un caveau et 500 euros la case d'un colombarium.

Le tout sera encaissé sur le budget communal.

Accepté à l'unanimité.

Questions Diverses:

- Association de Soins de Secours d'Urgence : Mme BELLANTONI, Responsable section "urgence sociale", habitant Puybegon, est venue nous présenter l'association dont elle fait partie. Cette dernière a pour but de soutenir socialement la population (écoute, accompagnement administratif...), développer le secourisme et la formation. A terme, des cours de secourisme pourrait être donnés sur Puybegon.

- Antenne satellite logement :

Une étude a été réalisée pour mettre en place une antenne satellite qui desservirait les 3 logements communaux.

- Circulation routière à La Barrière :

Certains habitants de la zone de la Barrière ont signalé une vitesse excessive des usagers. La commune de Puybegon s'est donc mise en relation avec la commune de Saint Gauzens pour mettre en place une zone réglementée de 50 km/h afin de protéger les riverains. Une pose de panneaux et un arrêté municipal seront pris pour l'application de la décision.

- Numérotation adresse :

Une habitante est venue demander la mise en place de numérotation sur le village. Une réflexion va être engagée avec les services postaux.

- Loto :

Le comité des fêtes et la chasse communale ont demandé si entre les deux lotos la salle pouvait rester inoccupée afin de ne pas avoir de manutention sur la semaine. Accepté à l'unanimité. Un mot d'information sera transmis aux associations.

- Contrat de remplacement :

Monsieur le Maire propose en cas de prolongation du mi-temps thérapeutique de l'agent titulaire de renouveler le contrat de M. BIBAL. Accepté à l'unanimité.

La séance est levée à 22h45

NOM	FONCTION	SIGNATURE
GUIPAUD Max	Maire	
CINQ Robert	Adjoint Au Maire	
BRUYERE Alain	Adjoint Au Maire	
SANSUS Franck	Adjoint Au Maire	
RUAULT Cédric	Adjoint Au Maire	
RIVIERE Laurence	Conseillère Municipale	Absente
CADAUX Chantal	Conseillère Municipale	Absente
BOYER Frédéric	Conseiller Municipal	
LABEUCHE Mélinda	Conseillère Municipale	
LOUBET Cédric	Conseiller Municipal	
GRIFFEL Thierry	Conseiller Municipal	Représenté par PIETRAVALLE Philippe
PIETRAVALLE Philippe	Conseiller Municipal	
GARRIGUES Françoise	Conseillère Municipale	
SICARD Éric	Conseiller Municipal	Représenté par GUIPAUD Max
CROUZET Yvette	Conseillère Municipale	